

# LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**NOTRE ORGANISATION**

**NOS MISSIONS**

**NOS SERVICES**

**NOS RÉALISATIONS**



# NOTES PERSONNELLES

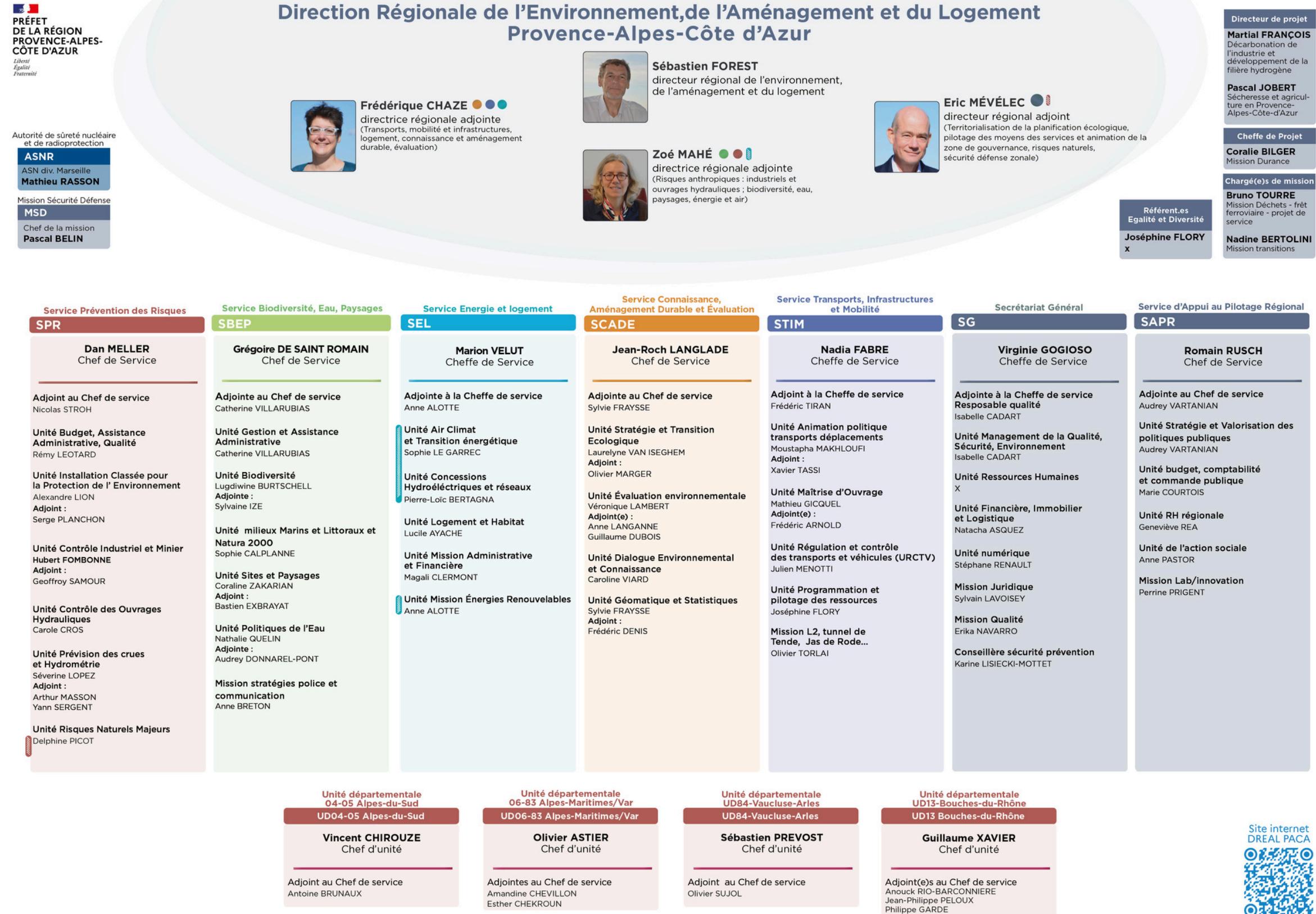
# Sommaire

<u>Organigramme</u>	4
<u>Les projets et missions</u>	5
<u>Service Prévention des Risques</u>	7
<u>Unités (Inter) Départementales - U(I)D</u>	8
<u>Service Biodiversité, Eau, Paysages</u>	9
<u>Service Énergie et Logement</u>	10
<u>Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation</u>	11
<u>Service Transports, Infrastructures et Mobilité</u>	12
<u>Secrétariat Général</u>	13
<u>Service d'Appui au Pilotage Régional</u>	14

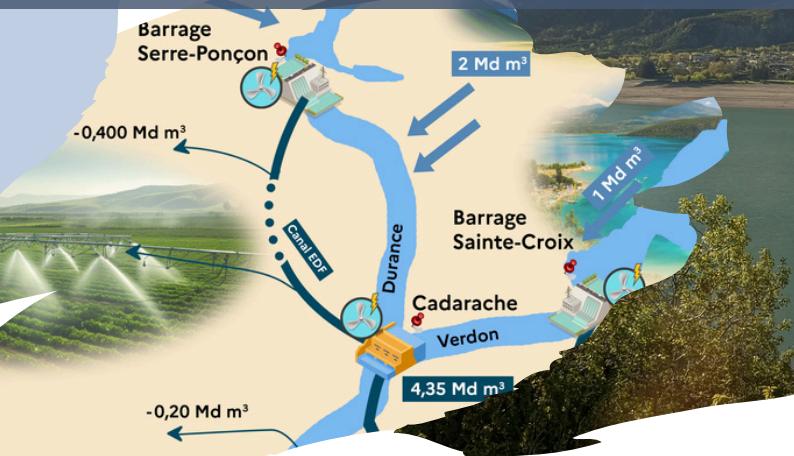
La DREAL, placée sous l'autorité du préfet de région et pour certaines missions des préfets de département, met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

La DREAL assure différents rôles :

- facilitatrice auprès des collectivités locales et des porteurs de projets ;
- animatrice de réseaux d'acteurs publics et privés autour de thèmes communs (aménagement, habitat, énergie, biodiversité, mobilités, prévention des risques) ;
- un rôle régional en instruisant diverses autorisations et en réalisant des contrôles (inspections des installations classées et des ouvrages hydrauliques, contrôle des transports terrestres, inspection des sites et paysages, etc.) ;
- favorise l'accès aux connaissances environnementales et contribue aux divers observatoires régionaux.



# LES PROJETS ET MISSIONS



PLANIFICATION  
ÉCOLOGIQUE

Sous la bannière France Nation Verte (FNV), l'État et le conseil régional déclinent la planification écologique pour parvenir à une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Pendant un an, l'élaboration participative d'un plan ambitieux de transformation écologique et énergétique de la région a permis de recenser les 505 actions (existantes à renforcer et nouvelles) afin d'enrayer la dégradation de la biodiversité, préserver nos ressources, s'adapter au changement climatique et lutter contre la pollution.

Après les étapes de concertation et de production, la DREAL s'engage à travers le co-pilotage de 8 feuilles de route parmi les 16 qui composent le plan.

DÉCARBONATION

L'État a fait de la décarbonation de l'industrie l'un des chantiers prioritaires pour son volet «Mieux produire» de la planification écologique. Au niveau régional, la DREAL, la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et la sous-préfecture d'Istres, en lien avec l'ADEME, ont mis en place une équipe projet pour coordonner l'ensemble des actions relatives à la décarbonation de l'industrie et le développement de l'hydrogène bas-carbone. Cette équipe permet notamment d'accompagner les porteurs de projets pour optimiser les différentes phases administratives clés. Le chef de projet décarbonation placé auprès de la direction de la DREAL en est un membre actif.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre.

DURANCE

S'étendant sur 5 des 6 départements de la région, patrimoine naturel exceptionnel, le territoire durancien présente des enjeux liés à la gestion de l'eau de dimension régionale : eau potable, électricité, irrigation, industrie et tourisme.

Pilotée par la cheffe de la mission Durance, en lien avec les partenaires de l'État sur la Durance, la feuille de route Durance a comme objectif de préserver l'équilibre de ces enjeux, dans le contexte du changement climatique.

47 actions sur 5 ans pour atteindre le bon état des eaux, faire face aux crises, développer les projets en préservant l'environnement, et accompagner le territoire, jusqu'à l'adoption de son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

SÉCHERESSE

Dans une approche transversale de la gestion de l'eau, le chef de projet sécheresse à la DREAL appuie le préfet de région pour la gestion des crises liées à la pénurie d'eau des ressources stockées dans les grands barrages hydroélectriques de la région (Serre-Ponçon, Sainte-Croix et Saint-Cassien).

En particulier, il rédige et met en œuvre l'Arrêté Cadre interdépartemental (ACi) dont sa dernière version de juin 2024. Il veille à l'optimisation des ressources en eau, en travaillant sur les indicateurs de sécheresse, les seuils de gravité et les mesures à prendre, en concertation avec les acteurs de l'eau. Il soutient également l'intégration des enjeux agricoles et forestiers dans les dossiers suivis par les services de la DREAL.

La Mission Sécurité Défense (MSD) comprend 5 collaborateurs et couvre la Zone de Défense Sud (ZDS) qui regroupe les 21 départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse.

La DREAL doit pouvoir mobiliser une capacité de réponse administrative et technique pour gérer une crise. Elle s'est donc dotée de deux astreintes au profit des préfets des 6 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du préfet de la zone de défense sud. Lors d'une crise ou d'un exercice, un cadre rejoint les équipes interministérielles au sein du Centre Opérationnel Zonal ou Départemental (COZ ou COD). Il s'appuie sur un «back-office» constitué d'experts locaux ou nationaux.

La DREAL intervient, entre autres, sur les risques industriels et technologiques, les risques naturels ou malveillants.

Pour se préparer, la MSD participe à la rédaction des différents documents de planification dont les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Enfin, elle assure l'animation et le conseil auprès des 21 Directions Départementales des Territoires - et de la Mer (DDT-M) et de la délégation à la mer et au littoral, en lien avec les deux autres DREAL.





**Le Service de Prévention des Risques (SPR) de la DREAL se structure autour de 5 unités métiers complémentaires :**

- l'Unité Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (UICPE) ;
- l'Unité Contrôle Industriel et Minier (UCIM) ;
- l'Unité Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (UCOH) ;
- l'Unité Risques Naturels Majeurs (URNM) ;
- l'Unité Prévention des Crues et Hydrométrie (UPCH) ;
- l'Unité Budget, Assistance Administrative et Qualité (UBAAQ), qui gère de manière intégrée les ressources de ces 5 unités.

Le SPR travaille étroitement avec les Unités Départementales de la DREAL, les Directions Départementales des Territoires - et de la Mer (DDT-M) et celles de la Protection des Populations (DDPP).

Le SPR est un service opérationnel, proche du terrain au service de la protection des populations, de l'environnement et des biens.

Dans le domaine des risques anthropiques, il réglemente et inspecte, sous l'autorité des préfets et des parquets, les activités industrielles (installations classées, canalisations) et les ouvrages hydrauliques (barrages, systèmes d'endiguement).

Dans le domaine des risques naturels, il est directement responsable de la production de la vigilance crues.

Et sur l'ensemble des risques, il apporte un appui majeur aux collectivités au travers des dispositifs de labellisation de projets et co-financement d'actions de prévention.

- 
- Accompagnement des projets industriels contribuant à la réindustrialisation et la décarbonation ;
  - 1 300 inspections de sites industriels réalisées pour la baisse des pollutions (air, eau, sols...) et la maîtrise des risques ;
  - 100 contrôles de barrage et de systèmes d'endiguement pour maintenir un très haut niveau de sécurité de ces ouvrages ;
  - 28 millions d'euros engagés au plus près du terrain pour la prévention des risques naturels majeurs en région en 2024 ;
  - Sensibilisation des collégiens aux risques majeurs en région (Risk O'tour) ;
  - Publication de la vigilance crue au moins 2 fois par jour.

- 
- ✓ Lutte contre les filières illégales de déchets en lien avec les parquets et les forces de l'ordre. Plusieurs filières ont été démantelées. La DREAL agit également pour la remise en état de sites pollués ;
  - ✓ Engagement fort sur les sujets de santé environnement avec notamment 100 000 € engagés en 2024 en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et renouvellement continu du soutien au dispositif "Réponses", porté par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) au plus près des habitants de l'Étang de Berre ;
  - ✓ Rencontres de travail avec les porteurs de plans d'actions de prévention des inondations. Réunissant plus de 50 personnes, ces rencontres ont un très fort levier de mobilisation.



[Pour en savoir plus sur le service prévention des risques](#)



4 unités (inter)départementales - U(i)D - sont responsables de l'inspection des installations classées au plus près du terrain :

- Bouches-du-Rhône ;
- Vaucluse-Arles ;
- Alpes Maritimes-Var ;
- Alpes-de-Hautes-Provence et Hautes-Alpes.

Leur organisation est adaptée aux enjeux de chaque territoire pour permettre un haut niveau de réactivité et de compétence au service des préfets. Elles sont en lien étroit avec les autres services de l'État et acteurs du département. Les U(i)D travaillent au quotidien avec les inspecteurs spécialisés au SPR qui assurent le lien avec la direction générale de la prévention des risques. Cette organisation est au service de la robustesse de l'action de l'État.

Les U(i)D sont des services opérationnels, proches du terrain au service de la protection des populations, de l'environnement et des biens. Les inspecteurs des installations classées sont chargés :

- de contrôler l'activité des sites industriels ;
- de réglementer leur exploitation : instruction des dossiers d'autorisation (nouveaux projets ou modifications), plaintes.

Ils sont mobilisés en cas d'accident sur un site pour contribuer à la gestion de crise et ils interviennent également, en lien avec les autres services, pour lutter contre les exploitations illégales. Les inspecteurs contribuent également à l'information du public, par exemple au sein des commissions de suivi de sites.

- 
- Proposer les mesures d'encadrement des activités industriels sur le plan des risques chroniques ou accidentels.
  - 1 300 inspections (SPR et UD) de sites industriels pour la baisse des pollutions et la maîtrise des risques.
  - Accompagnement des projets industriels (réindustrialisation, décarbonation, déchets, etc).
  - Participation à une cinquantaine de commissions de suivi de site au plus près des riverains et associations.
  - Participation à la gestion de crise lorsque requis.

- 
- ✓ Améliorer la maîtrise des consommations d'eau des industriels par le déploiement des plans de sobriété hydriques.
  - ✓ Réalisation des analyses des rejets aqueux en per- et polyfluoroalkylées (PFAS) des installations classées, publication des résultats et mise en œuvre des actions de réduction.
  - ✓ Suivi de chantiers de mise en sécurité d'installations illégales de déchets.
  - ✓ Organisation avec le conseil régional de réunions dans les départements avec les élus pour améliorer la gestion des déchets.
  - ✓ Réglementation ambitieuse des rejets de composés organiques volatils dans l'air autour de l'étang de Berre.



Pour en savoir plus sur le service des Unités (inter)Départementales



**Le Service Biodiversité, Eau et Paysages (SBEP)** est composé de 40 personnes et organisé autour de quatre unités métier et une mission transversale : biodiversité, politiques de l'eau, sites et paysages, Natura 2000, milieux marins et littoraux, ainsi qu'une unité de support administratif et financier.

L'organisation en transversalité au sein de la DREAL est indispensable, bien qu'invisible dans les organigrammes : ainsi, les liens sont forts et fréquents entre le SBEP et tous les autres services de la DREAL. Ils sont également forts et constants avec les chargés de missions transversaux rattachés à la direction : Durance, sécheresse, décarbonation de l'industrie.

- Préserver le patrimoine naturel (biodiversité & espaces naturels, milieux aquatiques, marins et littoraux) et paysager, notamment par le maintien des fonctionnalités et des continuités écologiques. A ce titre, piloter les politiques de l'eau et les démarches protégeant les espèces et les espaces - Natura 2000, parcs, etc - ainsi que les sites et paysages.
- Promouvoir une approche globale des ressources (espaces terrestres, eau et milieux aquatiques et marins...) en vue de leur préservation et/ou de leur restauration. A ce titre, piloter l'activité régionale de police administrative de la nature et des paysages.
- Améliorer, organiser et partager la connaissance naturaliste.

Le plus grand service rendu par le service biodiversité eau et paysages est de contribuer à concilier la réalisation des projets des êtres humains avec la sauvegarde de la vie sous toutes ses formes. Si nous n'y prêtions pas attention, nous maltraitons beaucoup la nature malgré nous.

Ainsi, le SBEP :

- accompagne les porteurs de projets pour dérouler la séquence "éviter réduire compenser", qui se termine parfois par une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées ;
- donne des avis, recueille les avis d'autres structures et ainsi pilote la création des espaces protégés (biodiversité ou paysagers) ;
- favorise les espèces les plus fragiles via l'exécution de plans nationaux d'actions.

✓ Un grand projet au sens de la biodiversité, de l'eau et des paysages, ne s'entend pas au sens de constructions ou réalisation d'objets matériels. Il s'agit plutôt de démarches, souvent longues de plusieurs années, de rédaction de stratégies ou plan d'actions, de classement de site, ou de création d'espaces protégés.

✓ Récemment : les barres de Cuers (83) ont été classés au titre des sites (juillet 2023), le territoire du "Haut Estéron et Lane" (06) a rejoint le réseau Natura 2000 en septembre 2024, un arrêté préfectoral de protection de biotope aux « Saquèdes » (Sainte-Maxime, 83) a été signé en novembre 2024.



[Pour en savoir plus sur le service eau, biodiversité et paysages](#)

# SERVICE ÉNERGIE LOGEMENT

SEL



NOTRE  
ORGANISATION



NOS  
MISSIONS



NOS SERVICES  
RENDEUS



Des plans de protection de l'atmosphère en réponse à l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air qui embarquent tous les acteurs concernés, avec une dynamique de suivi des actions et de leur impact dans la durée.

Un palmarès régional de l'habitat qui récompense tous les 2 ans des opérations qualitatives de logements sociaux pour faire évoluer le regard des élus sur ces logements et leurs habitants.

Un guide régional de recommandations afin de concilier développement des énergies renouvelables, la protection du patrimoine bâti et une animation des acteurs de l'énergie par la "task force" en place.

Un cadre régional partagé pour faciliter l'accès aux logements sociaux des ménages et rendre le système d'attribution plus lisible, transparent et équitable.



Pour en savoir plus sur le service énergie logement





**Le Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation (SCADE) réunit 39 agents au sein de 4 unités :**

- l'Unité Géomatique et Statistiques (UGS) ;
- l'Unité Dialogue Environnemental et Connaissance (UDEC) ;
- l'Unité Stratégies et Transition Ecologique (USTE) ;
- l'Unité Evaluation Environnementale (UEE). Cette unité est, pour partie, sous l'autorité fonctionnelle de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), autorité indépendante.

La mission du SCADE est de fournir une expertise pour soutenir les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, par la mise à disposition de données, de connaissances, d'évaluations et de financements.

Le SCADE contribue à la planification d'un urbanisme durable et à un dialogue environnemental constructif en relation avec les partenaires institutionnels et le milieu associatif. Il participe à l'animation de réseaux professionnels ou citoyens et travaille avec les autres services de l'État pour une approche transversale des enjeux.

- Mise à disposition de ressources documentaires, données, services cartographiques ou statistiques sur le site de la DREAL et la plateforme régionale connaissance du territoire ;
- Animation du dialogue environnemental et associatif et soutien financier des associations ;
- Instruction de dossiers projets, plans et programme au titre de l'évaluation environnementale et publication des avis et décisions sur la plateforme dédiée ;
- Sensibilisation et aide à la décision par diverses publications (sobriété foncière, trait de côte, etc.) ;
- Coordination de l'instruction de la mesure recyclage foncier du Fonds Vert (FV).



### **Sobriété foncière : la boîte à outils des territoires**

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/sobriete-fonciere-la-boite-a-outils-des-a15123.html>



### **Principales données et cartographies : Géo-IDE, Batrame et Datapas**

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/l-application-nationale-de-cartographie-a11276.html>

<https://www.batrame-paca.fr/>

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/datapas4/>



### **Portail de l'évaluation environnementale**

<https://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr/#/public/portalReviews>



[Pour en savoir plus sur le service connaissance, aménagement durable et évaluation](#)



Le Service Transports, Infrastructures et Mobilités (STIM) rassemble 4 unités :

- l'Unité Maîtrise d'Ouvrage (UMO) ;
- l'Unité Animation des Politiques de Transports et Déplacements (UAPTD) ;
- l'Unité Régulation et Contrôle des Transports et des Véhicules (URCTV) (qui comprend 5 antennes de contrôle des transports terrestres dans les départements, une antenne réception/homologation des véhicules à Aix-en-Provence et une antenne contrôle technique à Toulon) ;
- l'Unité Programmation et Pilotage des Ressources (UPPR).

Le service regroupe plusieurs grandes activités : la maîtrise d'ouvrage de projets, l'animation et l'accompagnement des autres maîtres d'ouvrage, les contrôles et sanctions, et l'accompagnement des opérateurs privés.

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation et de développement du réseau routier national, en y intégrant les transports collectifs et les modes doux ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage ferroviaires, portuaires et fluviaux, et les autorités organisatrices de la mobilité, pour développer, moderniser et sécuriser leurs réseaux et services de transport collectifs de personnes et de marchandises ;
- Réguler et contrôler les entreprises de transport routier de marchandises et de personnes, et les centres de formation en transport ;
- Assurer les réceptions de véhicules transformés ou importés non conformes, et la surveillance du contrôle technique, pour améliorer la sécurité routière.

- Des routes plus sûres, ouvertes au transport collectif, construites dans la concertation et le respect de leur environnement ;
- Un soutien financier, technique et administratif pour des transports collectifs nombreux, réguliers, et fiables, et pour un fret et une logistique décarbonés ;
- La délivrance et le retrait des autorisations, titres et agréments dans le domaine du transport routier ;
- Le contrôle du respect des réglementations des transports et du travail en bord de route et en entreprises de transport routier ;
- Les procès-verbaux de réception de véhicules, les agréments de centres et de contrôleurs techniques, et le contrôle de leur respect ;
- le contrôle des centres et contrôle.

- ✓ La réalisation de près de 40 km de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes de la métropole Aix-Marseille ;
- ✓ Les études pour les grands projets routiers structurants, comme le contournement d'Arles, de Martigues et Port de Bouc, la liaison entre Fos et Salon, les travaux de la rocade de Gap et la desserte de Digne ;
- ✓ La réalisation d'opérations de réduction du bruit (écrans anti-bruit et isolations de façades) ;
- ✓ L'accompagnement du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), le financement du tramway entre Gèze et la Gaye à Marseille et de la ligne de covoiturage entre Toulon et Cuers ;
- ✓ Le suivi de près de 5000 entreprises de transport routier.



Pour en savoir plus sur le service transport, infrastructures et mobilités



**Le Secrétariat Général (SG) comprend 5 composantes :**

- l'unité gestion des ressources humaines ;
- l'unité financière et immobilière et logistique ;
- l'unité qualité, sécurité et environnement ;
- l'unité numérique ;
- la mission juridique.

39 agents engagés au service des agents de la DREAL.

Le secrétariat général assure :

- la gestion des ressources humaines de proximité de l'ensemble des agents, les différentes campagnes de recrutement, de primes ou de promotion ;
- la maîtrise et l'optimisation des budgets de fonctionnement, la sécurisation des circuits financiers et le pilotage des politiques dans les domaines logistique, immobilier et informatique ;
- la sécurisation des actes et procédures mises en œuvre par la DREAL dans ses différents domaines d'activité, la prise en charge de la défense des intérêts de l'État devant les tribunaux ;
- l'animation des démarches qualité, écoreponsabilité et sécurité prévention.
- l'organisation des instances de dialogue social.

- 
- le bon fonctionnement des services dans un souci de veiller à la sécurité et à la qualité de vie et la sécurité des agents ;
  - l'accompagnement des services dans les exercices des ressources humaines annuels (primes, promotions...) ainsi que des agents dans le cadre de leur carrière ;
  - la diffusion de l'information et d'une culture juridique (veille formation) ;
  - le suivi et la mise à jour des délégations de signature ;
  - la rédaction des mémoires en défense, la représentation devant les tribunaux et l' interface avec la direction des affaires juridiques du ministère ;
  - la coordination des polices de l'environnement (participation aux instances de pilotage, club régional) ;
  - l'élaboration et suivi du bilan de gaz à effet de serre.

- ✓ Maintien de la certification ISO 9001 depuis 2019.
- ✓ Réduction des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments, mise en place du tri des déchets, verdissement du parc automobile.
- ✓ Mise en place d'une démarche attractivité et d'un plan d'actions égalité & diversité.
- ✓ Mise en place de la géothermie marine sur le site boulevard des Dames.
- ✓ Accompagnement des réorganisations.
- ✓ Organisation des élections professionnelles.



Le Service d'Appui au Pilotage Régional (SAPR) est composé de 4 unités et de 28 agents :

- l'Unité Stratégie et Valorisation des politiques publiques (USV), composée de 5 agents et pilotée par la cheffe adjointe du service ;
- l'Unité Ressources Humaines Régionales (URHR), composée de 6 agents ;
- l'Unité budget, Comptabilité et Commande Publique (UBCCP), composée de 7 agents ;
- l'Unité Action Sociale (UAS), composée de 8 agents dont les assistant(e)s de service social du pôle ministériel en région et la personne ressource handicap régional.

Une chargée de mission innovation/lab est rattachée au chef de service.

Le service est en charge de missions d'appui, de conseil et d'animation dans les domaines budgétaires et financiers, des ressources humaines, de l'action sociale, de la stratégie et de la communication.

L'équipe œuvre au sein de la DREAL mais également pour le compte et en étroite collaboration de tous les services de l'État en région mettant en œuvre les politiques des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique (MATTE).

Le SAPR intervient en grande partie pour et avec des interlocuteurs de la sphère État :

- animation de la gouvernance régionale du pôle ministériel (pilotage des effectifs, Collège des Directeurs (CODER), dialogue de gestion... et communication) ;
- interface entre l'administration centrale et les bureaux des ressources humaines de proximité pour les exercices collectifs (recrutement/mobilité, promotions...) ;
- sécurisation et performance des circuits financiers (commande publique, appui en comptabilité, compte-rendu de gestion, contrôle interne budgétaire...) ;
- accompagnement social des agents et des collectifs (conciliation vie professionnel - vie personnelle, prévention des risques psychosociaux et de la désinsertion professionnelle, accompagnement au changement).

- ✓ **Accompagnement des services** en DREAL et en Directions Départementales des Territoires - et de la Mer (DDT-M) pour la mise en œuvre des Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG), analyse des freins et leviers mobilisables pour l'amélioration des résultats obtenus.
- ✓ **Lancement en 2024 d'une démarche d'achat durable**, en déclinaison de la feuille de route régionale de la planification écologique : appui et conseil sur la passation de marchés publics.
- ✓ 27 aménagements de poste financés et effectués en 2024 pour des agents en situation de handicap.



[Pour en savoir plus sur le service d'appui au pilotage régional](#)

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Siège : 36 Bd des Dames  
13002 Marseille  
Tel : 04.88.22.61.00  
Adresse postale : 16 Rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 Marseille Cedex 03



<https://www.linkedin.com/company/dreal-provence-alpes-cote-d-azur>

